

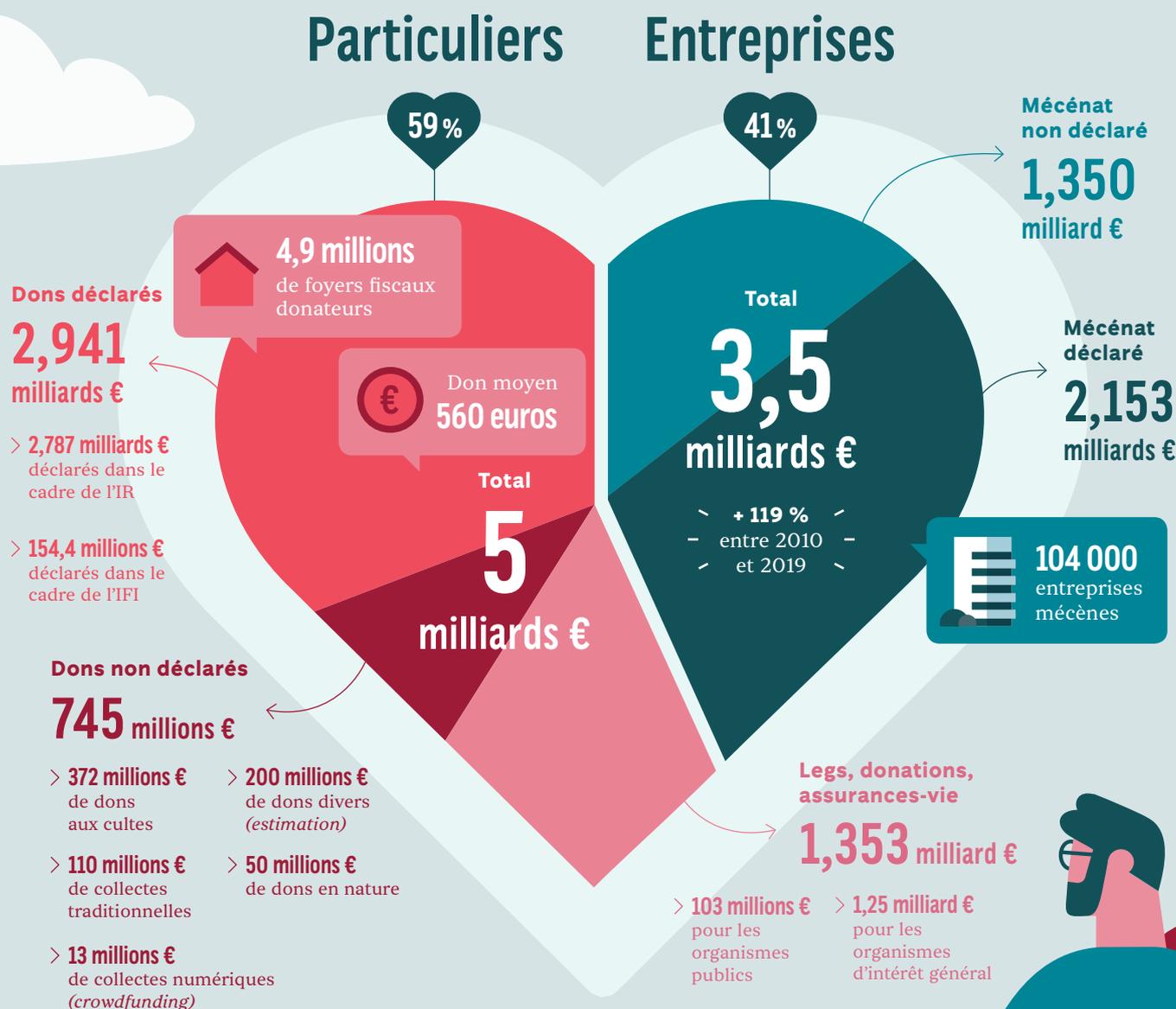
Panorama national des générosités

2^e édition, septembre 2021

En 2019, la générosité en France représente **8,5 milliards d'euros**.

Cette **deuxième édition du Panorama national des générosités** publiée par l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France fait ressortir cinq grandes tendances de long terme :

- une progression du montant global des dons des particuliers déclarés aux impôts, à rapprocher toutefois d'un nombre de donateurs en baisse ;
- une forte croissance du mécénat d'entreprise, particulièrement marquée chez les petites entreprises ;
- une hausse des libéralités (legs, donations, assurances-vie) ;
- une diversification des modalités de collecte, même si les collectes traditionnelles restent prépondérantes ;
- des dons en nature qui demeurent une ressource non négligeable pour certaines associations.

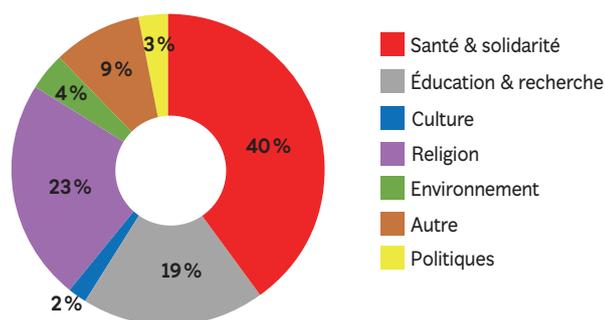


Qui sont les bénéficiaires de la générosité ?

Les trois principaux secteurs bénéficiaires de la générosité sont le secteur social, médico-social et de la santé (40 %), les religions (environ 23 %) puis l'éducation et la recherche (19 %). Le chiffre des dons affectés aux religions est ici sous-estimé puisque les données obtenues reflètent essentiellement la générosité envers les religions chrétiennes.

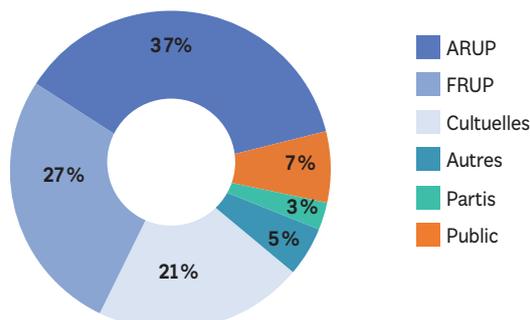
Les organismes sans but lucratif (OSBL) sont les principaux bénéficiaires des dons et libéralités (93 %) par rapport aux organismes publics (7 %). Au sein des OSBL, les associations reconnues d'utilité publique (ARUP) arrivent en tête (37 %), suivies des fondations reconnues d'utilité publique (FRUP, 27 %) et des associations culturelles (21 %).

[Dons et libéralités aux OSBL et organismes publics selon leur secteur d'activité, 2012-2019](#)



Source : Direction générale des finances publiques (DGFiP) et comptes financiers de 161 OSBL

[Organismes bénéficiaires des dons et libéralités selon leur statut juridique, 2012-2019](#)

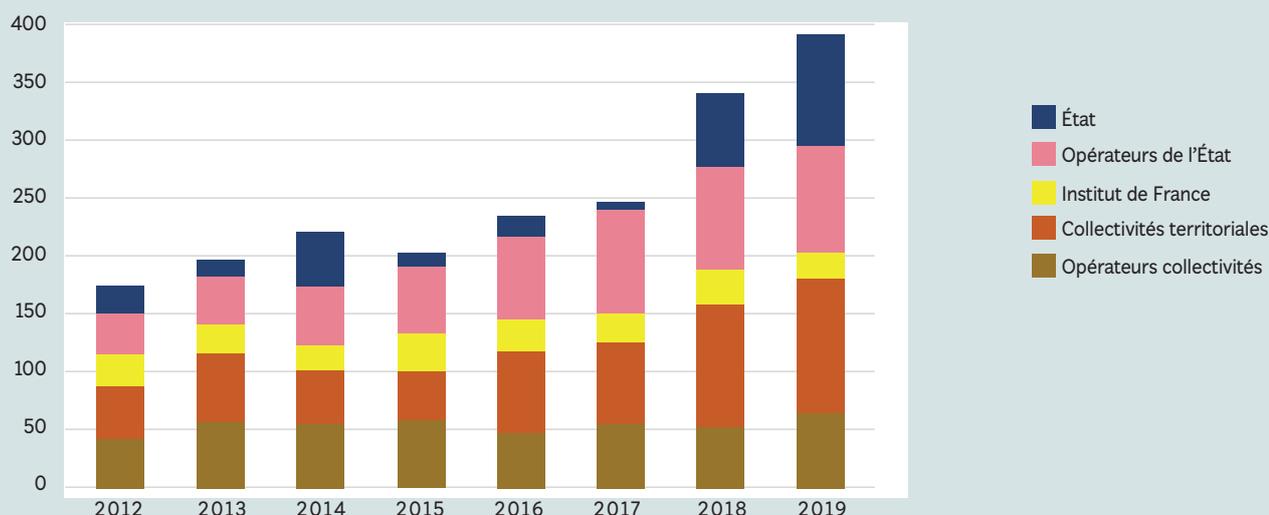


Source : DGFiP et comptes financiers de 161 OSBL

Focus sur les organismes publics, bénéficiaires d'une générosité peu connue

L'État et ses établissements publics peuvent recevoir des dons et libéralités, tout comme les collectivités territoriales et les organismes qui s'y rattachent. Ces dons peuvent être déclarés aux impôts au même titre que les dons aux OSBL. La générosité aux organismes publics représente **7 % du montant global**.

[Structure et évolution des dons et legs aux organismes publics par catégorie](#)



Source : DGFiP

Le cumul des dons et libéralités reçus par l'ensemble des organismes publics est loin d'être négligeable au regard de ceux reçus par les OSBL, et a plutôt tendance à progresser. En effet, ces dons et libéralités ont été multipliés par deux depuis 2012, pour atteindre 380 millions d'euros en 2019. Cette progression globale est portée essentiellement par les dons et libéralités reçus par les opérateurs de l'État et les collectivités territoriales. La forte augmentation en 2018 et 2019 s'explique aussi par les dons liés aux événements exceptionnels qu'ont été l'ouragan Irma et l'incendie de Notre-Dame. Ces dons bénéficient principalement à la culture, aux hôpitaux et aux communes.

Une hausse des dons portée par des donateurs plus généreux

Alors que les dons déclarés aux impôts progressaient de manière importante jusqu'en 2016, l'année 2017 accuse une baisse de leur montant en raison du passage de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)* ; depuis un rattrapage semble se dessiner, même si le nombre de foyers donateurs a diminué.

Le nombre de donateurs baisse de façon continue

Depuis 2015, le nombre cumulé de foyers déclarant des dons au titre de l'impôt sur le revenu (IR) et au titre de l'ISF/IFI est en baisse continue : **4,9 millions de foyers fiscaux ont bénéficié d'une réduction fiscale au titre de leurs dons en 2019** contre 5,7 millions en 2015.

La baisse a été encore plus critique dans le cadre de l'impôt sur le patrimoine lors du passage de l'ISF à l'IFI. Le nombre de foyers fiscaux donateurs a presque été divisé par deux, avec près de 27 000 donateurs IFI en 2019, contre 51 362 pour la dernière année de l'ISF en 2017.

L'augmentation du don moyen permet de maintenir le volume global des dons

En 2019, le montant total des dons déclarés dans le cadre de

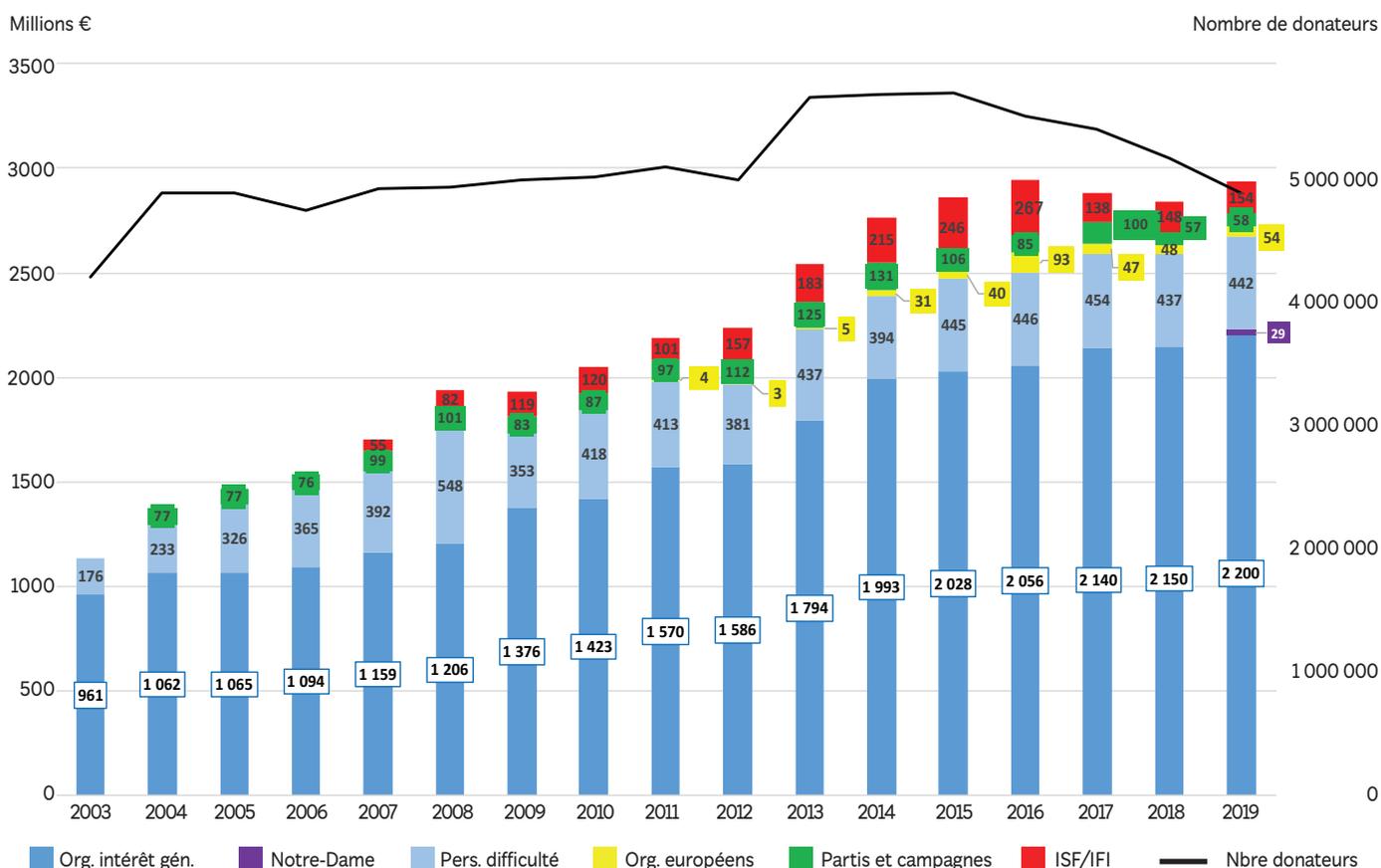
l'IR atteint **près de 2,8 milliards d'euros**, soit 5 % de plus qu'en 2015. Cette progression est liée à **l'augmentation du montant du don moyen par foyer**, qui est passé de 450 euros en 2015 à 560 euros en 2019. Et ce, malgré l'impact de la réforme de l'ISF : 154,4 millions d'euros de dons ont été effectués en 2019 dans le cadre de l'IFI contre 267 millions d'euros par les donateurs pour la dernière année de l'ISF. Comme pour l'ISF, les trois-quarts des foyers donateurs dans le cadre de l'IFI déclarent également des dons déduits de l'IR.

Les revenus et l'âge : deux facteurs déterminants

L'augmentation des dons est portée par les foyers les plus aisés. En effet, ceux déclarant plus de 60 000 euros de revenus représentent 23 % des donateurs et 43 % des montants déclarés. Ces foyers renouvellent plus souvent leurs dons que les foyers les plus modestes, ces derniers consentant proportionnellement à un effort plus significatif.

L'âge est également un facteur déterminant : en 2019, 32 % des donateurs étaient âgés de 70 ans et plus, versus 11 % de donateurs entre 30 et 39 ans.

Évolution globale des dons déclarés dans le cadre de l'IR et de l'ISF/IFI



Source : DGFIP

* Les données de la DGFIP sur les dons déclarés dans le cadre de l'IFI ne sont pas rattachées à l'année du paiement de l'impôt mais à l'année n-1, soit 2017 pour l'IFI 2018.

Une forte croissance du mécénat d'entreprise

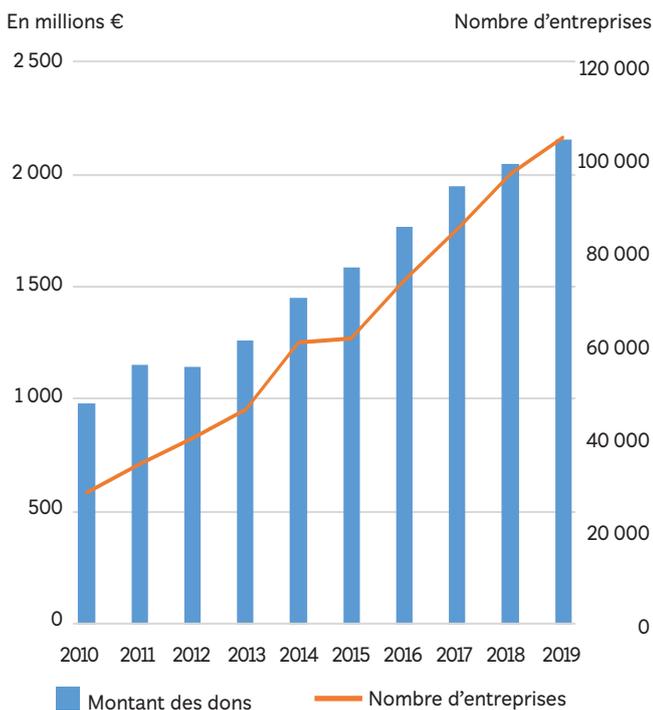
Le montant des dons déclarés au titre du mécénat, tout comme le nombre d'entreprises mécènes, a fortement augmenté au cours des 10 dernières années, avec une **croissance du montant des dons des entreprises de 119 %** entre 2010 et 2019.

3,5 milliards d'euros de mécénat

En 2019, le montant total des dons déclarés à l'administration fiscale par les entreprises est de près de 2,2 milliards d'euros. Les dons non déclarés sont évalués à 1,35 milliard d'euros. Le montant global du mécénat est donc estimé en 2019 à **3,5 milliards d'euros**.

En 2010, 28 174 entreprises déclaraient des dons à l'administration fiscale, on en compte 104 000 en 2019.

Évolution du montant des dons déclarés dans le cadre de l'impôt sur les sociétés et du nombre d'entreprises mécènes



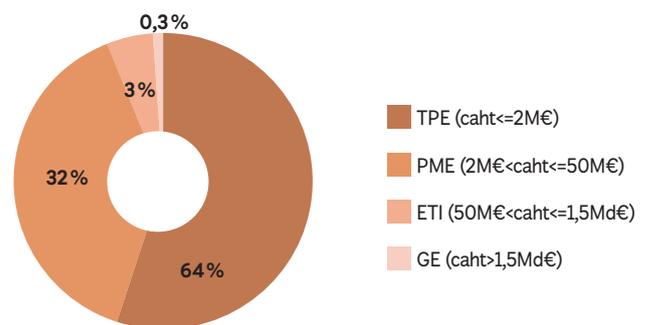
Source : DGFIP

Des petites entreprises de plus en plus mobilisées

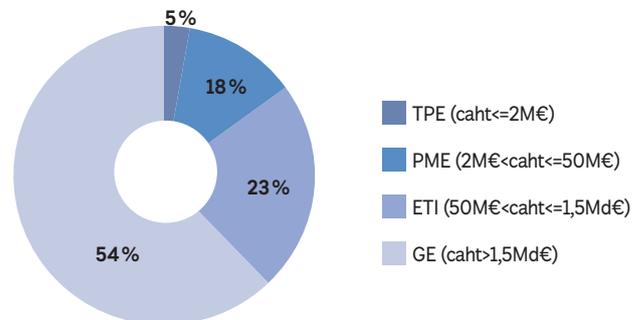
Le nombre de très petites entreprises déclarant des dons a été multiplié par quatre entre 2010 et 2018, passant de 15 500 à près de 62 000. En 2018, ces dernières représentaient deux entreprises mécènes sur trois.

Nombre d'entreprises mécènes et montant du mécénat par chiffre d'affaires (CA) en 2018

Nombre d'entreprises ayant réalisé des dons selon le CA



Poids dans le budget global du mécénat selon le CA



Source : DGFIP

Par ailleurs, le montant des dons déduits au titre du mécénat a sensiblement augmenté pour les entreprises de moins de 250 salariés. On observe en particulier que **les entreprises de moins de 10 salariés ont vu le montant de leurs dons multiplié par trois en huit ans**, passant de 31 millions d'euros en 2010 à 100 millions d'euros en 2018. Si les grandes entreprises restent toujours les plus grosses contributrices au mécénat, le poids de leurs dons a reculé de 8 points en huit ans : en 2018, le montant de leurs dons déclarés représentait 54 % du montant total, contre 62 % en 2010.

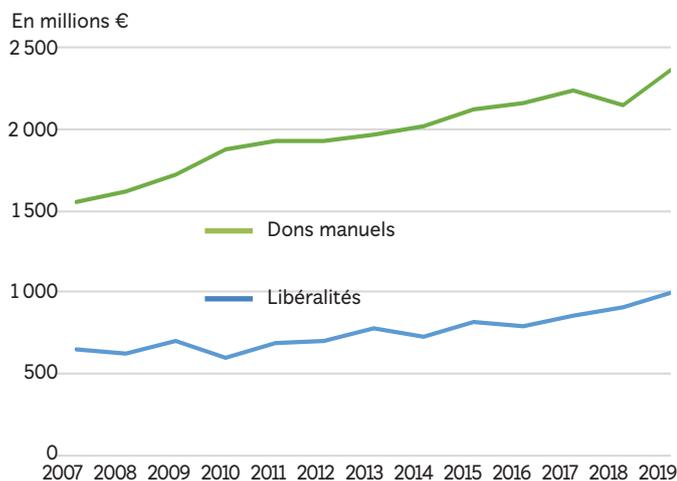
Les libéralités en hausse : une ressource majeure

Les libéralités comprennent des legs, donations et assurances-vie, et représentent une part importante des ressources des organismes d'intérêt général.

Une forte concentration des libéralités reçues

Le montant des libéralités aux OSBL est estimé à plus d'1,25 milliard d'euros en 2019, un montant qui a connu une progression continue entre 2007 et 2019, au même titre que les dons. Les libéralités demeurent extrêmement concentrées sur un nombre réduit d'organisations : **17 organisations reçoivent en moyenne plus de 10 millions d'euros par an et recueillent 73 % du montant global des libéralités.**

Évolution comparée du total des libéralités et des dons aux OSBL entre 2007 et 2019



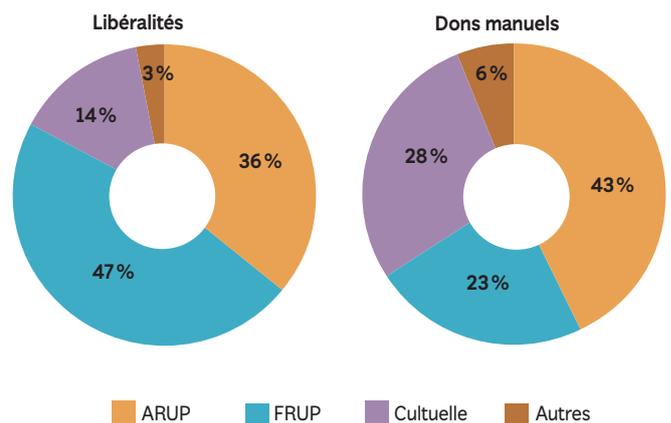
Source : comptes financiers de 161 OSBL

La recherche et la solidarité, premières bénéficiaires des libéralités

Les organisations soutenant la recherche sont les premières bénéficiaires de libéralités, suivies de celles dont la mission principale est tournée vers la solidarité. À titre de comparaison, pour les dons, les organisations à caractère religieux arrivent en tête, puis viennent les organisations à caractère humanitaire. Ceci correspond d'une part à la très forte importance du denier de l'Église catholique et, d'autre part, au fait que les actions humanitaires relèvent souvent de l'urgence, d'où des dons immédiats.

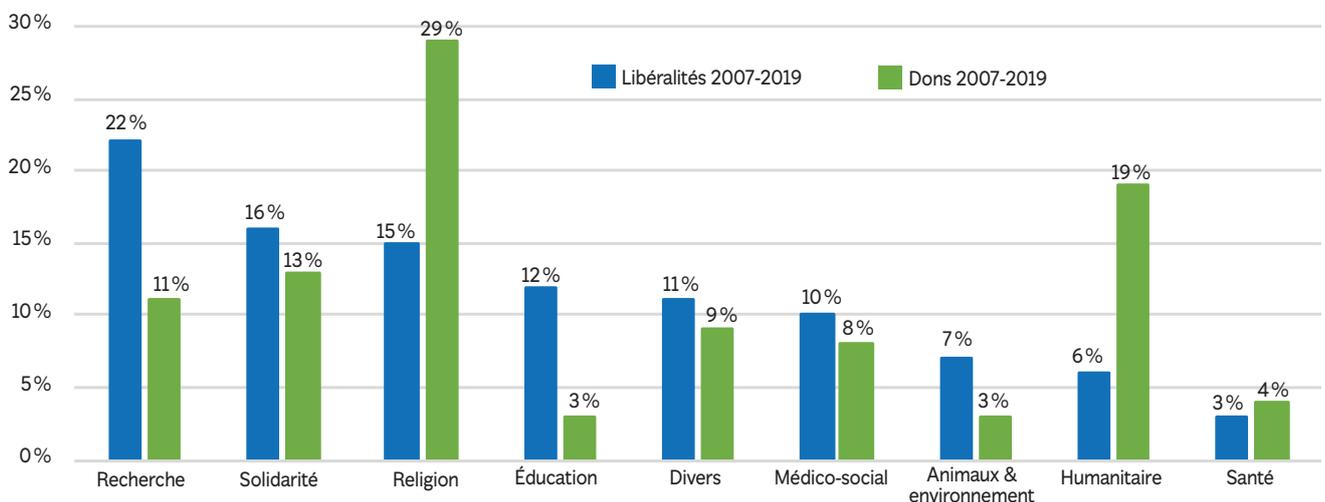
Ce sont les FRUP qui reçoivent le plus de libéralités alors que les ARUP sont les principales destinataires des dons du panel d'organisations étudiées dans le Panorama.

Répartition des montants des libéralités et des dons selon la nature juridique des bénéficiaires, 2007-2019



Source : comptes financiers de 161 OSBL

Répartition des libéralités et des dons reçus entre 2007 et 2019 selon le domaine d'activité principal des bénéficiaires



Source : comptes financiers de 161 OSBL

Des modes de collecte de plus en plus diversifiés

Si les collectes en ligne permettent de diversifier les levées de fonds et de toucher de nouveaux donateurs, les modes de collecte traditionnels restent prépondérants pour les OSBL.

Les collectes traditionnelles encore prédominantes

Le **publipostage** occupe une place importante dans la collecte de fonds des OSBL malgré la baisse tendancielle observée : les grandes organisations ont envoyé en 2019 près de 158 millions de plis, contre 166 millions en 2018.

Les **quêtes** sur la voie publique et dans des espaces « privés » visent à recueillir des dons modestes et donc non déductibles. L'ensemble des quêtes recensées dans cette étude s'élèvent à 162 millions d'euros, dont la quasi-totalité provient des quêtes religieuses. La **collecte de rue** (*street-fundraising*) – environ 400 millions d'euros – repose sur un modèle différent, puisqu'elle consiste à obtenir des dons réguliers via un prélèvement bancaire automatique.

Par ailleurs, des centaines d'**événements de collecte de fonds** sont organisés chaque année. Le montant total de ces dons non déclarés recensés dans cette étude est de 61 millions d'euros.

De nouveaux moyens de collecte se développent

Bien qu'en pleine expansion, les **collectes en ligne** n'occupent pas une place prépondérante dans les levées de fonds aujourd'hui, même si la crise sanitaire de 2020 a conforté l'utilisation d'Internet comme canal de collecte.

En 2019, le **crowdfunding** a permis de collecter 79,6 millions d'euros de dons, pour environ 15 000 projets, proposés entre autres par des OSBL. Ces dons ont dans l'ensemble augmenté entre 2015 et 2019 (+58 %).

Une nouvelle tendance consiste à s'associer à la communauté des joueurs de jeux vidéo en ligne le temps d'un marathon pour collecter des dons. En 2019, le marathon organisé par Z-Event au profit de l'Institut Pasteur a permis de collecter 3,5 millions d'euros.

Les **dons « sans bourse délier »** désignent les dons qui ne coûtent rien au donateur (visionnage publicitaire ou dons de points cumulés sur les cartes de fidélité). Du fait de leur nature, ces contributions ne font pas l'objet de reçus fiscaux. Huit millions d'euros ont été levés par ce biais.

La **générosité embarquée** désigne l'ensemble des micro-dons effectués en arrondissant son achat en caisse ou sur Internet, son salaire à la fin du mois ou le solde de son compte bancaire. Sur l'année de référence 2019, l'entreprise MicroDon a ainsi collecté 7,4 millions d'euros, soit deux fois plus de dons que l'année précédente.

Des dons en nature estimés à 606 millions d'euros

Nourriture, vêtements, meubles, mais aussi œuvres d'art... Ces dons représentent une forme de générosité non négligeable pour les organismes bénéficiaires : associations de solidarité, d'insertion économique, mais aussi organismes à vocation patrimoniale (musées, bibliothèques).

Selon les comptes d'emploi des ressources de 54 organisations étudiées, on peut évaluer à 598 millions d'euros *a minima* les dons en nature en 2019. Les Banques alimentaires, le Secours populaire et les Restaurants du cœur restent les principaux bénéficiaires.

La part des dons déclarés et non déclarés est difficile à évaluer. Toutefois, les dons en nature non déclarés au bénéfice des Banques alimentaires représentent **au minimum 41,8 millions d'euros**.

À cela s'ajoutent les dons en nature aux organismes publics qui s'élèvent à 7,7 millions d'euros, portant ainsi **le montant total à 606 millions d'euros, dont 50 millions non déclarés**.

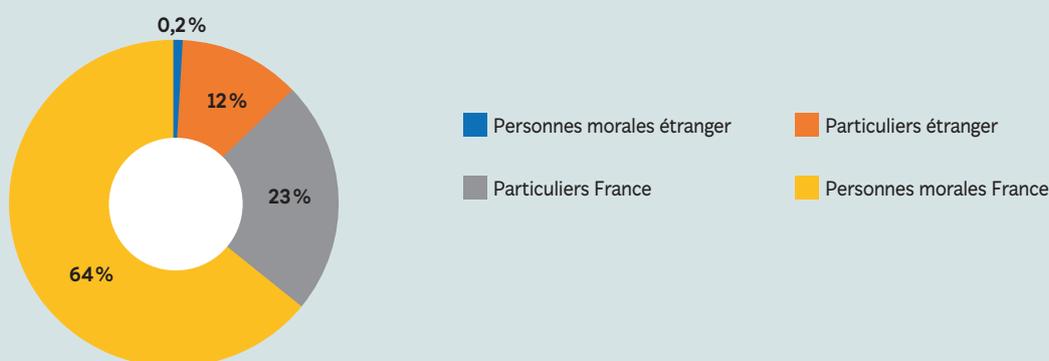
Urgences : la mobilisation exceptionnelle des donateurs

Tsunami de 2004 dans l'océan Indien, séisme en Haïti en 2010, ouragans aux Antilles en 2017... Ces deux dernières décennies, les dons collectés en réponse à des événements exceptionnels ont marqué le développement de la philanthropie en France. Ces élans de générosité se sont vérifiés après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris ou lors de la crise sanitaire en 2020.

Rebâtir Notre-Dame

Au 31 décembre 2019, le montant total des dons effectivement versés au titre de la souscription nationale était de 184 millions d'euros pour 338 086 donateurs. Ce montant ne tient pas compte des promesses de dons ou des engagements qui ont fait l'objet d'une convention, et dont les sommes n'ont pas encore été versées. Environ 65 % du montant des dons proviennent des personnes morales (essentiellement les entreprises), et près de 88 % proviennent de France.

Répartition des montants reçus en 2019 selon leur origine



Source : Cour des comptes

120 640 foyers fiscaux ont déclaré leurs dons sur la ligne dédiée de l'IR pour un montant de 29,060 millions d'euros (chiffre non exhaustif, la déduction spécifique étant plafonnée à 1 000 euros).

Parmi les donateurs Notre-Dame, on constate une surreprésentation des foyers ayant un revenu de plus de 60 000 euros. En effet, ces foyers représentent 35 % des donateurs Notre-Dame et 23 % des donateurs déclarant dans le cadre de l'IR.

La pandémie de Covid-19, l'événement marquant de 2020

Si le Panorama des générosités porte sur l'année 2019, un focus a été réalisé sur 2020 afin d'avoir un aperçu de la générosité en période de crise sanitaire.

Plusieurs collectes de fonds d'urgence ont été mises en place pour répondre à la crise sanitaire et économique engendrée par l'épidémie. Selon le Baromètre de la philanthropie 2021*, au moins 155 millions d'euros ont été recueillis lors de collectes exceptionnelles de fondations. Il faut aussi souligner le caractère inédit de ces appels aux dons qui n'ont pas uniquement été insufflés par des organismes d'intérêt général : depuis mars 2020, de nombreux citoyens ont en effet lancé leur propre cagnotte en ligne pour soutenir les premières victimes de la crise et les soignants. Pendant la première année de la pandémie, le montant des dons collectés sur les plateformes de financement participatif a été multiplié par 2,5, portant le montant total à 218,5 millions d'euros.

Au-delà des grandes opérations de collecte de fonds dédiées, un impact positif a été observé pour l'ensemble des organismes d'intérêt général. Certains ont vu le nombre de leurs dons augmenter. Cinquante-six associations et fondations membres de France générosités ont enregistré une progression exceptionnelle de 13,7 % du montant des dons entre 2019 et 2020.

Une étude menée dès juin 2020 par Admical auprès de ses adhérents montrait que 95 % des entreprises répondantes s'étaient engagées dès la première vague pour faire face à la crise sanitaire.

*Le baromètre est disponible sur fondationdefrance.org/fr/barometre-annuel-de-la-philanthropie-2021

Méthodologie

Deux principes méthodologiques ont guidé la production du Panorama national des générosités :

- s'intéresser en priorité aux sources de la générosité, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises, de manière à identifier **l'origine des dons** ;
- distinguer les **dons déclarés aux impôts**, provenant des données fiscales, des **dons qui n'ont fait l'objet d'aucune déduction**, en analysant les données comptables des organismes bénéficiant de la générosité.

L'étude s'appuie sur les dernières données disponibles permettant de produire l'estimation générale, soit pour l'année 2019. Deux types de sources ont été utilisés :

- **les informations provenant des donateurs** : données fiscales et résultats d'enquêtes par sondage ;
- **les informations provenant des organismes bénéficiaires** : comptabilité publique et comptes annuels des organisations.

L'intégralité de l'étude est téléchargeable sur
fondationdefrance.org/panorama2021

Auteurs:

Daniel Bruneau, ancien président de France générosités, à l'initiative de l'étude

Anne Cornilleau, chargée d'études et de projets à l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France

Adèle Pellet, chargée de mission à l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France

En partenariat avec



Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année plus de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
fondationdefrance.org

